



EN BREF :

- Évaluation du risque de la fusariose de l'épi du blé et de l'orge (en date du 13 juillet 2010).

ÉVALUATION DU RISQUE D'INFECTION POUR LA FUSARIOSE DE L'ÉPI DU BLÉ ET DE L'ORGE

Cet avis présente une évaluation du risque d'infection **pour les semis réalisés de la mi-mai à la fin de mai dans différentes régions du Québec**. Vous êtes concerné par cet avis si votre culture de blé est en floraison ou sur le point de l'être, si votre culture de blé est en épisaison et fleurira dans les prochains jours ou encore si votre culture d'orge est à l'épisaison.

Le blé et l'orge épiés, et qui sont en floraison ou le seront dans les prochains jours, sont sujets à l'infection. Les averses et les orages ainsi que les températures chaudes et humides des derniers jours jumelés aux averses et à la pluie prévues pour aujourd'hui et pour les prochains jours sont des conditions propices au développement du champignon et à l'infection des céréales. **Surveillez attentivement le stade de votre culture et les conditions météorologiques et climatiques réelles qui sont spécifiques à votre situation.**

Le risque d'infection par le champignon qui cause la fusariose de l'épi est étroitement associé aux conditions climatiques qui sont présentes au moment de l'épisaison et de la floraison. **De façon générale, il faut tenir compte des conditions particulières de votre site pour l'évaluation du risque d'infection, soit le stade de développement de la culture et les conditions climatiques.** Les bulletins d'information disponibles sur le site Web du Réseau d'avertissements phytosanitaires sont utiles pour donner des renseignements généraux sur la fusariose (<http://www.agrireseau.qc.ca/rap/navigation.aspx?sid=1679&pid=0&r=>).

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour évaluer le niveau de risque général d'infection par le *Fusarium* pour les prochains jours dans votre culture.

Niveau de risque pour la fusariose de l'épi du blé et de l'orge au Québec

Régions	Niveau de risque				
	Date de la mi-floraison réelle ou anticipée				
	Mardi 13 Juillet	Mercredi 14 Juillet	Jeudi 15 Juillet	Vendredi 16 Juillet	Samedi 17 Juillet
Grande région de Montréal : Montréal, Vaudreuil-Dorion, Laval, Basses-Laurentides, Lanaudière, Montérégie-Est et Montérégie-Ouest	Élevé	Élevé	T-Élevé	Élevé	Élevé
Outaouais	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Estrie	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Mauricie	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Centre-du-Québec	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Région de Québec (rive nord et rive sud)	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Beauce	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Charlevoix	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	É-Moyen
Saguenay/Lac-Saint-Jean	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Abitibi/Témiscamingue	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Bas-Saint-Laurent (Montmagny, La Pocatière, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles)	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Rimouski/Mont-Joli	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	É-Moyen
Témiscouata	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Vallée de la Matapédia	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Matane	Élevé	É-Moyen	Élevé	É-Moyen	É-Moyen
Baie-des-Chaleurs	Élevé	É-Moyen	Élevé	Élevé	Élevé

Légende (par ordre décroissant du risque d'infection) :

T-Élevé : Très élevé

Élevé

É-Moyen : Élevé à moyen

Moyen

M-Faible : Moyen à faible

Faible

T-Faible : Très faible

- : Données insuffisantes



Traitement contre la fusariose de l'épi du blé ou de l'orge avec un fongicide

Il existe des produits dont l'usage est homologué contre la fusariose de l'épi. Le **FOLICUR 432^{MD} F** (tébuconazole) est homologué **pour le blé seulement**. Le **PROLINE^{MD} 480 SC** (prothioconazole) est homologué pour le **blé et pour l'orge**. Il s'agit de fongicides systémiques à large spectre. **Veillez suivre les directives d'utilisation prescrites par le manufacturier**. Consultez les étiquettes et les directives du manufacturier qui sont déposées sur le site de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) :

FOLICUR^{MD} 432 F : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=10857

PROLINE^{MD} 480 SC : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=11767

Vous pouvez aussi obtenir de l'information pertinente sur le site Web de Bayer à l'adresse suivante : <http://www.bayercropscience.ca>.

L'usage d'autres fongicides est homologué par l'ARLA, mais certains produits ne semblent pas disponibles :

BRAVO[®] 500 (chlorothalonile), de Syngenta : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=7200

BRAVO 720 (chlorothalonile), de Syngenta : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=16885

ECHO 720 (chlorothalonile), de Sipcam Agro USA, Inc./Distribué par United Agri Products Canada Inc. : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18187

Texte rédigé par :

Yves Dion, Martin Lauzon et Sylvie Rioux, agronomes, CÉROM

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 – Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 28 – grandes cultures – 13 juillet 2010

